

CAUSES DE BEATIFICATION

Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, du 24 janvier, introduit la cause de la servante de Dieu, Marguerite Rutan, des *Filles de la Charité* de Saint-Vincent-de-Paul, guillotinée à Dax, le 9 avril 1794.

Née à Metz, le 23 avril 1736, elle étudia dans sa jeunesse les lettres et les arts, spécialement le dessin, l'architecture et les mathématiques, dont la connaissance devait dans la suite lui rendre de grands services. A 18 ans, elle entra dans la société des *Filles de la Charité* et fit profession trois ans après. Successivement, on l'envoya à Pau, dans un hospice de pauvres et d'enfants abandonnés; à Brest, dans une école publique; à Fontainebleau, dans un hôpital; à Blangy-sur-Bresle, dans un hôpital et une école de filles; à Dax enfin, où son expérience et son habileté aidèrent l'évêque et les magistrats à mener à bien l'union des deux hôpitaux de *Saint-Esprit* et de *Saint-Eutrope* en un seul.

La Révolution la surprit dans l'accomplissement de son oeuvre de charité. Malgré une délibération des administrateurs de l'hôpital, du 3 juillet 1792, qui demandait le maintien des soeurs pour le bien des pauvres, leur sort était décidé. En 1794, les deux commissaires de la Convention firent arrêter les religieuses, en envoyèrent un certain nombre dans les prisons de Pau et incarcérèrent à Dax la soeur Marguerite Rutan. On l'y retint trois mois. Puis elle comparut, le 9 avril, devant un tribunal extraordinaire constitué la veille, qui, le même jour, la condamna à mort et l'envoya au supplice.

Le procès de l'Ordinaire sur la renommée de sainteté et le martyre fut dressé au diocèse d'Aire et envoyé à Rome, où le postulateur a été le Père Ricciardelli, procureur de la *Congrégation de la Mission*. La Congrégation des Rites vient de signer l'admission de la cause.